



CSAL

15 SEPTEMBRE 2026

Compte-rendu

1. Approbation des procès-verbaux :

L'approbation du PV du 19 mars 2026 est reportée à une date ultérieure.

2. Présentation de l'observatoire interne de l'Oise :

L'observatoire interne a pour objectif de mesurer la satisfaction des agents à l'égard de leurs conditions d'exercice de ses missions et plus largement de la qualité de vie au travail ainsi que l'impact des changements organisationnels, des relations.

La participation à l'enquête était ouverte du 3 février au 10 mars 2026. À la DDFiP de l'Oise, 547 agents (soit 74 % des effectifs) ont répondu à l'enquête.

L'enquête a permis de constater que l'état d'esprit (motivation, enthousiasme, inquiétudes,...) des agents à l'égard de leur travail se situe globalement dans les mêmes niveaux que l'ensemble des agents à la DGFIP. Bien qu'en légère baisse, la surcharge de travail et la charge mentale arrivent en tête des préoccupations suivies d'un ressenti de manque de reconnaissance et de démotivation (stagnation par rapport à 2025). En revanche on observe une forte hausse des problématiques liées aux ressources matérielles et financières.

Parmi les répondants à l'enquête, 70 % des agents indiquent être en télétravail au moins ½ journée par semaine et 95 % sont satisfaits de ce mode de travail.

Les agents sont 8 % à avoir le sentiment de subir des discriminations sur leur lieu de travail. Ce taux est similaire à celui de la DGFIP au niveau national. L'origine, l'état de santé, l'apparence physique et le handicap sont les principaux critères de discrimination.

L'analyse des résultats de l'observatoire interne démontre que seulement 31 % des agents restent optimistes sur leur avenir au sein de la DDFiP de l'Oise contre 35 % à l'échelle nationale.

Malgré ce contexte peu encourageant, les agents estiment que les informations délivrées tant par leur manager que par les organisations syndicales (en légère progression pour celles-ci) sont intéressantes.

L'alliance CFTC-CFDT vous remercie pour votre confiance et continuera de mettre à votre disposition le compte-rendu des CSAL et d'échanger avec vous lors des visites de sites.

La CFTC et la CFDT continuent de soutenir le télétravail pour les agents qui souhaitent en bénéficier et dont les missions le permettent. Le télétravail, quand il est choisi, contribue à offrir une meilleure qualité de vie en conciliant l'activité professionnelle avec la vie personnelle. Si vos missions le permettent et si vous souhaitez les exercer en télétravail, l'alliance vous encourage à vous rapprocher de votre chef de service pour évoquer avec lui la possibilité de le mettre en place. En cas de refus de télétravail par votre responsable, n'hésitez pas à nous contacter.

La CFTC et la CFDT sont acteurs du soutien aux agents victimes de discrimination. Si vous êtes dans cette situation, nous pouvons vous accompagner. L'alliance CFTC-CFDT est à votre écoute.

3. Bilan de l'expérimentation et généralisation sur le ressort national du traitement par le PNTVA des demandes d'accréditation des représentants fiscaux des entreprises étrangères :

Les entreprises étrangères non établies dans l'Union européenne sont tenues de désigner un représentant fiscal qui s'engage à remplir les formalités déclaratives et de paiement de la TVA pour leur compte. Afin d'encadrer davantage la mission de représentant fiscal pour ces entreprises et de lutter plus efficacement contre la fraude à la TVA, la procédure d'accréditation a été renforcée en loi de finances 2022.

Une expérimentation visant à harmoniser les modalités de traitement des demandes d'accréditation a conduit au transfert de la mission d'accréditation des représentants fiscaux, relevant des SIE parisiens, vers un interlocuteur unique, le pôle national de gestion de la TVA e-commerce (PNTVA) de Noyon.

Suite à l'extension de l'expérimentation à l'ensemble de l'Île-de-France, le PNTVA a vu exploser le nombre de demandes d'accréditation reçues en 2025. En effet, le service a octroyé environ 24 000 accréditations en 2025 (contre environ 8 000 en 2024), soit 91 % du nombre d'accréditations délivrées sur l'ensemble du territoire pendant l'année. Sur le premier semestre 2026, 21 000 accréditations ont été octroyées.

Cette augmentation du nombre de demandes d'accréditation reçues s'explique, notamment, par une meilleure adaptation des représentants fiscaux aux exigences du PNTVA pour le traitement des demandes d'accréditation, en lien avec un marché du e-commerce en pleine expansion.

A contrario, le taux de rejet des demandes est en constante diminution (5,25 % en 2025 contre 20 % en 2024). Sur le 1^{er} semestre 2026, le taux de rejet s'établit à 0,85 %.

Au regard du bilan très positif de l'expérimentation menée, la DGFIP a décidé la généralisation du transfert au PNTVA de la mission d'accréditation pour l'ensemble du territoire. Cette généralisation ne pourra intervenir qu'en fin d'année 2026 ou en début d'année 2027 suivant la publication du décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié.

Au vu du nombre d'accréditations délivrées hors Île-de-France et du nombre de représentants fiscaux recensés en 2025, cette généralisation générerait un surcroît de traitement d'environ 10 % des demandes (2 400 demandes pour l'année 2025 sur un total de 24 000 accréditations). Pour

assurer cette mission, le PNTVA s'est vu doter d'un ETP supplémentaire, pourvu dès le 1^{er} septembre 2026.

La généralisation des demandes d'accréditation ne doit pas faire oublier que le nombre de demandes d'accréditation délivrées par le PNTVA est passée de 8 000 en 2024 (au début de l'expérimentation) à 21 000 (sur le seul 1^{er} semestre 2026). Consciente que le traitement des demandes d'accréditation devient une mission à part entière du PNTVA, l'alliance CFTC-CFDT alerte sur la création d'un seul poste qui pourrait rapidement devenir insuffisant pour absorber ce transfert alors que le marché du e-commerce est en plein essor.

4. Bilan des Espaces France Services :

Les agents des services des impôts des particuliers tiennent des permanences physiques dans la plupart des espaces France Services (EFS) du département de l'Oise. Ces accueils de proximité portent sur les questions fiscales au bénéfice des usagers qui ne peuvent pas se déplacer et/ou qui rencontrent des difficultés pour utiliser les outils numériques. Les services des impôts des particuliers accompagnent les animateurs des EFS en organisant en début de chaque campagne des formations à leur profit.

Les accueils réalisés sur place par des agents des finances publiques le sont le plus souvent sur rendez-vous. En 2025, ce sont 4 420 usagers qui ont été accompagnés par des agents des SIP lors des permanences assurées dans les EFS. Le nombre d'usagers reçus a diminué entre 2024 et 2025 notamment par la mise en place de contre-appels qui permettent d'apporter une réponse de même qualité à l'usager.

En complément des canaux d'accueil actuels, l'utilisation de la visioconférence est en cours d'expérimentation. D'autres pistes sont à l'étude pour étendre l'offre de services proposée par les EFS.

Pour l'alliance CFTC-CFDT les nouvelles modalités d'organisation sont bénéfiques pour les agents. Elles améliorent leurs conditions de travail notamment en réduisant le stress (moins de risques liés aux déplacements, davantage de temps pour achever les autres missions, etc...) sans remettre en cause la qualité de service offerte à l'usager.

5. Préparation des prochaines élections professionnelles :

Les élections professionnelles se dérouleront du 3 au 10 décembre 2026 et sera organisé en mode électronique.

Au niveau local, ces élections permettront de désigner, pour quatre ans, les représentants du personnel qui siégeront au Comité Social d'Administration Local mais aussi d'attribuer des sièges de représentant du personnel dans les conseils départementaux de l'action sociale (CDAS).

Les électeurs devront vérifier leur inscription sur la liste électorale et présenter des demandes d'inscription ou de radiation dans les huit jours qui suivent l'affichage. Jusqu'au 16 novembre, ils pourront formuler des réclamations (omissions, inscriptions, inexactitude des informations, ...)

Dès que vous aurez pris connaissance de l'ouverture du portail électeur, effectuez les démarches au plus tôt pour vous connecter à votre espace personnel. Pensez à conserver vos identifiants lorsque vous les recevrez. Vous voterez plus sereinement lors du scrutin.

Voter, c'est s'exprimer pour faire vivre le dialogue social.

En votant pour l'alliance CFTC-CFDT vous faites confiance à vos représentants pour faire entendre votre voix.

6. Points divers :

La Responsable du Service des ressources humaines précise que la DDFiP de l'Oise est en attente d'une note des services centraux définissant les modalités d'application du [décret n° 2026-705 du 29 juillet 2026](#) relatif aux congés pour raison de santé des agents publics civils et militaires.

Elle annonce également que la DDFiP de l'Oise a publié trois offres d'emplois destinées à recruter des agents contractuels C visant à pourvoir des emplois vacants au service départemental des impôts fonciers (SDIF), à la trésorerie hospitalière (TH) de Creil et au service des impôts des particuliers (SIP) de Compiègne.

Les emplois situés au SDIF et à la TH de Creil devraient être pourvus dès le 17 septembre.

Un recrutement en contrat PACTE et deux recrutements de volontaires de service civique sont ouverts.

En revanche, les autorisations n'ont pas été ouvertes par la Direction Générale pour le recrutement de contractuels de catégorie B. Il faudra compter sur l'affectation des lauréats des concours de contrôleurs étant précisé que l'Oise compte de nombreux candidats ayant été admis aux concours susceptibles de revenir dans le département.

Le Responsable de la Division des professionnels et du contrôle fiscal fait part du démarrage satisfaisant de la mise en place de la facturation électronique. Dans l'Oise, 68 % des sociétés soumises à la TVA et 42 % des professionnels exerçant une activité hors du champ d'assujettissement à la TVA sont affiliées à une plateforme agréée. Les collectivités territoriales continuent de bénéficier d'un accompagnement mais aucune difficulté n'est rencontrée à ce jour.

